

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2080**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue de Rome et appartenant à la SAS Novade

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 7 février 2011****Décision n° B-2011-2080**

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain situées rue de Rome et appartenant à la SAS Novade**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier des Semailles, dans la ville nouvelle de Rillieux la Pape, est l'un des secteurs d'intervention identifiés dans le projet urbain du grand projet de ville (GPV).

Les objectifs poursuivis par cette opération sont l'ouverture et le désenclavement de la partie ouest du quartier des Semailles afin d'offrir aux habitants des espaces de vie de qualité et de promouvoir un développement durable du territoire.

Par délibération n° 2010-1299 du 15 février 2010, la Communauté urbaine de Lyon s'est prononcée favorablement pour l'engagement des travaux d'aménagement des espaces extérieurs après démolition.

A ce titre, il convient aujourd'hui de procéder à la régularisation foncière des terrains nécessaires à cette opération de réaménagement des espaces.

La Communauté urbaine se propose ainsi d'acquérir, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement du quartier des Semailles rue de Rome à Rillieux la Pape, des parcelles de terrain nu d'une superficie totale de 3170 mètres carrés environ, cadastrées sous les numéros 217 et 219 de la section BH et appartenant à la SAS Novade.

Aux termes du compromis, la SAS Novade céderait le bien en cause libre de toute location ou occupation, à titre gracieux ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gracieux, de 2 parcelles de terrain situées quartier des Semailles - rue de Rome à Rillieux la Pape et appartenant à la SAS Novade, en vue de la réalisation des travaux nécessaires à l'aménagement dudit quartier.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 1447, le 15 février 2010 pour la somme de 4 205 000 €.

**4° - Cette acquisition** gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 300 - fonction 824 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 824.

**5° - Le montant** de 500 € à payer, au titre des frais estimés d'acte notarié, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 300 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.**